

MAIRIE



De

CASSAGNES

Département du Lot
Canton de Puy l'Evêque

Tel/fax: 05.65.36.60.32

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le vingt- huit mars deux mille quatorze à vingt heure trente minutes, le conseil municipal de la Commune de CASSAGNES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Jean-Claude JURQUET, Maire sortant de Cassagnes.

Nombre de conseillers: 11

En exercice: 11

Présents : 11

Etaient présents : Mme DESSAINT, Mr LANDIECH, Mme VERDIER, Mr CAYROL, Mr LOUBIERES, Mr FERNANDEZ, Mr VIEILLARD, Mme OLLIVIER, Mme DACHARY, Mr MAQUIN, Mr ASTOUL ;

Absent:

Excusé :

Date de convocation: 24 mars 2014

Date d'affichage: *24 mars 2014*

Secrétaire de séance : Mme OLLIVIER

2014-0013 Délibération pour l'élection du Maire :

Conformément aux dispositions de l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales, il convient de procéder à la nomination du secrétaire de séance. Il vous est proposé de désigner Mr LANDIECH Bernard pour assurer ces fonctions. S'il n'y a pas d'observation, il est demandé au secrétaire de séance de bien vouloir procéder à l'appel de nominal. Le doyen Mr JURQUET Jean-claude préside la séance pour l'élection du Maire et rappelle l'objet de la séance.

Après un appel de candidatures, il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Nombre de bulletins : 11

Bulletins blancs ou nuls : 0

Suffrages exprimés : 11

Majorités absolues : 6

Ont obtenu :

Mr LANDIECH Bernard : 11 voix

Mr LANDIECH Bernard ayant obtenu la majorité absolue est proclamé Maire de

Cassagnes.

Fait et délibéré les jours mois et an ci-dessus

Le Maire
Bernard LANDIECH

Acte reçu à la préfecture le
Acte rendu exécutoire le
Préfecture DU LOT
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR : 02/04/2014
046-214600611-20140328-DE_013_2014-DE